ROUBAIX

GRAVES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Dewilde, Léon, 18 ans, rue Guillaume-Wermers 21, à Fives-Lille, manœuvre au service de MM. E. Boisset et A. Groux et Cie, entrepreneurs de transports, rue Pierre-Legrand, 112, à Fives-Lille, a eu la jambe droite écrasée entre l'avant-train et un cône du tramway qu'il voulait faire sortir de la cour du Pangbourg et l'Epeule. M. Dewilde, qui a le tibia fracturé, devra subir une incapacité de travail de deux mois.

— A la Société Anonyme de teinture et impression du boulevard de Mulhouse, M. Victor Wittebolle, 24 ans, contremaître de teinture, demeurant rue de la Balance, cour Fontaine, 6, avec pneu le bras droit en tombant d'une échelle. Six semaines de repos.

MORDU PAR UN CHIEN

M. Devleeger François, menuisier, demeurant rue des Longues-Haies, sour Debouvre, 10, a été mordu par un chien qu'il voulait faire sortir d'une maison où il s'était réfugié. L'animal qui semblait enragé a été conduit à l'abattoir pour y être examiné. Une enquête est ouverte pour retrouver son propriétaire.

SAVON MAKOKO

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se [illegible] à l'Hôtel de Ville, le vendredi 23 mai 1930, à huit heures et demie très précises du soir à l'effet de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour. — Communications de l'administration. — Budget ordinaire : ouverture d'imputation du secrétaire. — Procès verbal séance du 11 avril 1930 : approbation. — Comptabilité communale : exercice 1929 ; dépenses imprévues ; compte rendu de l'emploi. — Presbytère de Sainte-Elisabeth : location ; approbation de bail. — Hôtel de Ville : exécution du fronton de l'annexe ; procès-verbal de réception définitive : approbation. — Comptabilité communale : exercice 1929 ; compte administratif et compte de gestion ; exercice 1930 ; budget supplémentaire. — Rapports des commissions. — Bâtiments municipaux : salle Vandoeuvre ; chauffage ; assainissement ; projets des soumissionnaires ; marché de L. Delattre. — Collège de jeunes filles : habitation de la directrice ; fourniture d'appareils d'éclairage ; marché de gré à gré ; approbation. — Fourniture d'appareils de chauffage ; acquisition sur voie de gré à gré ; approbation. — Voirie : Institut Turgot ; pavage du chemin de la zone d'entrée (M. A. Picard) — Mont-de-Piété : Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 1929 ; approbation (M. C. Gaydet). Budget primitif de l'exercice 1930 ; approbation. (M. C. Gaydet). — Hospice : compte administratif et compte de gestion de l'exercice 1929 ; approbation. (M. D. Segard). Budget supplémentaire de 1930 ; approbation. (M. D. Segard). — Service des eaux de Roubaix et de Tourcoing : la Mutuelle des eaux de Roubaix et de Tourcoing ; demande de subvention (M. E. Dubois). Travaux divers et fournitures de charbons et de robinets ; marché de gré à gré ; approbation. (M. E. Dubois). Ouverture d'une route à travers la tannerie des veuves Bouchez ; demande d'autorisation de Mlle Julie Bouchez de l'acquérir. (M. L. Lepoutre). Epuration des eaux de l'Espierre ; vanne du radiomètre ; du regrage du Syndicat (M. le Dr Lepoutre). — Syndicat de l'Espierre : budget primitif de l'exercice 1930 ; approbation (M. E. Duvant). — Voirie : travaux divers, approbation (M. Duvant). — Voirie municipale : rue Pierlapize ; classement et mise en état de viabilité (M. J. Clay). Rue de Charvillon ; mise en état de viabilité (M. L. Delattre). Entretien des chaussées pavées ; emploi de pavés usagés ; désignation des lieux d'emploi (M. C. Gaydet). Avenue Lange ; prolongement et alignement (M. le Dr Lepoutre). — Voirie urbaine : budget des chemins ruraux pour l'année 1930 ; approbation (M. le Dr Lepoutre). — Tramways : l'Espérance Lille-Roubaix-Tourcoing ; ligne Roubaix à Lannoy ; emplacement des points d'arrêt et transports-postes ; [illegible] par le Conseil municipal (M. le Dr Lepoutre). L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; ligne C de Roubaix à Hem ; emplacement des points d'arrêt et transports-postes ; [illegible] par le Conseil municipal (M. le Dr Lepoutre). — Voirie municipale : publicité sur les poussoirs-réclames des cendriers de l'éclairage électrique ; demande de location (M. J. Clay). — Echange électrique établissement de postes de transformation de courant sur les voies publiques ; nouvelle demande de la Société industrielle d'éclairage par le gaz et l'électricité (M. L. Delattre). — Salpêtrière : pompiers ; fournitures d'effets d'habillement ; marché de gré à gré ; approbation. (M. A. Hocquet). Dépenses diverses ; marché de gré à gré ; approbation. (M. A. Hocquet). Fournitures de bitumes en chaudière ; marché de gré à gré ; approbation. (M. A. Hocquet). — Fêtes de quartiers : subvention ; répartition. (M. A. Hocquet). — Condition publique : arrosoirs du vieux cimetière ; marché de gré à gré ; approbation. (M. G. Gaydet). Fournitures de bureau et divers ; marché de gré à gré ; approbation. (M. J. Noyelle). — Ecole Nationale des Arts Industriels : location de locaux ; marché de gré à gré ; approbation. (M. A. Picard). — Cours gratuits de langues vivantes : fournitures de livres de prix pendant les années 1910 et 1911 ; marché de gré à gré ; approbation. (M. A. Picard). — Collège de jeunes filles : internat ; fournitures diverses ; marché de gré à gré ; approbation. (M. D. Segard). Dédoublement de la classe enfantine ; création d'un nouveau poste de maîtresse primaire et d'un cours d'enseignement ménager pour la avenant au traité constitutif. (M. E. Duvant). Versement par l'Etat d'une somme de 2.000 fr pour le matériel scientifique ; versement de la ville au collège ; inscription en recette et en dépense. (M. E. Duvant).

Affaires à traiter à huis clos. — Communications de l'administration. — Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables ; [illegible] complémentaire et rectificative. Admission de personnes non résidant plus à Roubaix.

Rapports des commissions. — Caisse municipale des retraites ; liquidation de pension ; Mme Hannoulin, née Vanbrunen Clémence, veuve d'un brigadier d'octroi. (M. J. Clay) Liquidation de pension ; M. Delplace Charles, receveur d'octroi (M. J. Noyelle). Liquidation de pension ; Mme Wagnez, née Delcourt Marie-Louise, veuve d'un garde champêtre. (M. L. Delattre) Liquidation de pension ; Mme Duplat, née Plombeuse Augustine, veuve d'un sous-brigadier de police. (M. A. Picard).

INSPECTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Titre II — Denrées alimentaires

Chapitre I. — Boulangerie. — Conditions générales. — Vente au poids. — Art. 79. — Le pain mis en vente dans la ville de Roubaix doit être de bonne qualité marchande, suffisamment cuit et fabriqué dans de bonnes conditions.

La vente à lieu au poids : par suite, le pain doit être pesé avant d'être remis au consommateur qui n'est tenu de payer que la quantité pesée. Cette disposition n'est pas applicable aux petits pains de luxe et de fantaisie dont le prix peut continuer à être débattu entre le consommateur et le vendeur.

Taxe officielle. — Art. 74. — Jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, la taxe officielle du pain demeure supprimée, néanmoins l'Administration municipale se réserve de faire publier, à titre de renseignement, une taxe officieuse du pain [illegible] aux boulangers et affichée à l'Hôtel de Ville ainsi qu'aux postes de police de chaque arrondissement.

Affichage du règlement et du tarif. — Art. 75. — Les boulangers sont tenus d'afficher dans l'arrêté de la préfecture du Nord, le règlement et un gros caractères, un tarif indiquant le prix auquel ils vendent leur marchandise.

Art. 76. — Le nombre de la boulangerie demeure non soumis au règlement sur le [illegible] des denrées alimentaires.

Chapitre II. — Boucherie. — Section I. — Boucherie ordinaire. — Mesure de propreté. — Art. 77. — Les bouchers et charcutiers [illegible] nécessaires au service des bouchers [illegible] et en boutique comme sur [illegible] doivent être tenus dans un [illegible] et ne répandre aucune [illegible] coupe la viande doivent [illegible] qu'il n'y reste aucun dé[illegible] graisse ou d'os. Les pouls et [illegible] doivent également être mis [illegible] de propreté. Les viandes ou préparations [illegible] ne doivent pas être [illegible] les préparations alimentaires destinées à être consommées telles qu'elles sont vendues, doivent être protégées efficacement des poussières diverses.

Déchargement des viandes. — Art. 78. — Il est enjoint aux porteurs et à ceux qui déchargent les viandes des voitures de transport, d'avoir les épaules et la tête recouvertes d'un linge propre. Il leur est de plus défendu de ne pas gêner la circulation, ni salir les passants ou la voie publique.

Etiquetage des viandes. — Art. 80. — Toutes les viandes exposées en vente chez les bouchers et sur les marchés publics doivent porter des étiquettes indiquant l'espèce de l'animal dont elles proviennent : bœuf, vache, taureau, veau, mouton, porc, cheval, etc.

Les étiquettes, très lisibles et imprimées en caractères ayant trois centimètres de hauteur, au moins, doivent toujours être tenues en bon état de propreté.

Section II. — Boucherie de cheval. — Art. 81 — La viande de cheval, frais et du cheval salé qui est dit à l'article 19 du présent règlement, doit être estampillée à l'abattoir avant de sortir le réservoir par le service de l'inspection des denrées alimentaires.

Elle ne peut être vendue que dans des établissements spéciaux portant l'enseigne suivante : Boucherie de cheval, hippophagique, etc., présentant exactement le caractère du commerce.

Désinfection de cheval. — Art. 82 — La saucisson fabriqué avec de la viande de cheval ne peut être mis en vente qu'après avoir été soumis à la vérification de M. le Vétérinaire-inspecteur.

Art. 83 — Le saucisson de cheval doit porter une étiquette avec cette indication très apparente : saucisson de cheval.

Art. 84 — Il est interdit de mettre en vente du saucisson de cheval fabriqué en dehors de Roubaix.

Chapitre III. — Lait pur. — Art. 85 — Ne peuvent être vendus librement comme lait et sans indication spéciale, que les laits contenant plus de 3 pour 100 de beurre dosé à l'acide butyrométrique centrifuge et plus de 12 pour 100 d'extrait sec calculé d'après la richesse en beurre et la densité du lait à 15 degrés.

Les laits contenant moins de 3 pour 100 de matières grasses dosées par le suédé procédé ne peuvent être mis en vente que s'ils sont renfermés dans des récipients portant de manière très apparente sur des étiquettes fixes et en caractères d'au moins 20 millimètres de hauteur la mention « Lait écrémé ».

Chapitre IV. — Beurre. — Art. 87. — Il est interdit :

1° Dédaigneur d'exposer de mettre en vente ou de vendre, d'importer ou d'exporter sous le nom de beurre, avec ou sans qualificatif, tout produit qui n'est pas exclusivement fait avec du lait ou de la crème provenant du lait ou avec lui ou d'autre, ou du sang, avec ou sans sel, avec ou sans colorant ;

2° A quiconque se livre à la fabrication du beurre, de fabriquer et de tenir dans ses locaux et sans quelque lieu que de soit de la manière, de faire entreposer ou de mettre fabriquer et de détenir une autre nature dans les locaux occupés par lui. La même interdiction est faite aux entrepositaires commerciaux et détentrice de beurre.

Margarine. — Art. 88 — Toutes les substances alimentaires autres que la beurre dosées que [illegible] leur origine leur provenance et leur composition qui présentent l'aspect du beurre et sont destinées pour le même usage que ce dernier produit ne peuvent être désignées que sous le nom de margarine.

La margarine ainsi définie ne peut, dans aucun cas être additionnée de matières colorantes [illegible] de beurre ne doit dépasser la marge de 10 %.

Art. 89 — Les locaux dans lesquels on fabrique ou conserve en dépôt et où l'on vend de la margarine, de la [illegible] des villes [illegible] Roubaix et de Tourcoing, doivent être [illegible] d'une enseigne indiquant en caractères apparents d'au moins trente centimètres de hauteur, les mots margarine, dépôt ou débit de margarine ou d'huile [illegible].

(A suivre).

CAISSE D'EPARGNE

Mercredi des 22 et 23 mai. — Versements : Caisse centrale de Roubaix, samedi, 17 003 francs ; dimanche, 29 114 francs — Lannoy, 8 151 fr — Croix, 1 000 fr — Wattrelos, 2 301 fr — Ascq, 250 fr — Total : 55 568 francs.

Remboursements : Caisse centrale de Roubaix, samedi 30 777 fr 62 ; dimanche, 25 691 fr 31. — Lannoy, 5 896 fr 15 — Croix, 1 987 fr 71 — Wattrelos, 4 088 fr 97. — Ascq, 255 fr. — Total 68 245 fr 87

ÉTAT-CIVIL

Naissances — Darien Van Lerberghe, avenue Julien Lagache — Georges Delplanque, rue de France, 18 — Lucienne Petit, avenue Julien-Lagache — Suzanne Gorphel, rue du Maréchal-Foch, cité Annonyme, 10 — Clémence Dubuisson, rue de l'Alouette, cour Vandoren, 10 — Robert Delmarle, rue de Courcelles, 6 — Lucie Willem, rue Damemarie, 10 — Marie Detley, boulevard de Cambrai — Pierre Leclercq, rue des Vergnies, cour Faidherbe, 5 — Alphonse Tack, rue de l'Epeule, rue cour Lange, 13 — Sébastien Brulez, rue Saint-Jacques, 82 — Germaine Tourmier, rue des Aulx, [illegible] — Daza, — Sarlar Sialens, 80 ans, sans profession, rue de Blanchemaille — Jeanne Delbecq, 22 ans, sagefemme, rue des Longues-Haies, 127 — Victor Dubyvoire, 60 ans, sans profession, rue de l'Arbonet — Jean Vandenbroucke, 2 jours, rue Jacquard, 131 — Louis Verheist, 27 ans, tisseur, avenue Julien-Lagache — Marie Dufresne, 2 mois, rue de l'Ommeldé 92 — Leon Dumery, 21 ans, papetier, rue de la Base-Mission, 62 — Léon Dumas, 23 ans, ouvrier, rue de la Mairie, 13 — Robert Mourisse, 4 mois, rue de Mons, 40

Condition publique des Matières textiles
DE LA VILLE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 17 au 22 mai 1930

Laine, 167 kilos — Laines peignées, 376 588 — Laines tissées, 77 073 — Laines diverses et blousses, 25 912 — Cotons, 28 014. — Total : 462 574 k.

Marché à terme, 15 297 kilos

Decreusage : 29 4 opérations : Tirage, 416 opérations ; Conditionnement, 1035 4 opérations.

TOURCOING

LA PÊCHE DÉLICTUEUSE

Deux frères, Oscar et Jules Grosse, 41 et 39 ans, tous deux magasiniers rue Lerpenay, à Wasquehal, étaient dit qu'en temps de carême de la pêche, ils pourraient sans doute réaliser une belle friture au canal. Il montèrent des lignes de fonds pourvues de plusieurs hameçons et se mirent en devoir d'en tendre dans l'eau profonde au quai de Canteleu. A 4 heures du matin, ils venaient pour faire le relevé des engins prohibés.

Malheureusement pour eux, un homme gênant surgit. C'était le garde champêtre Bloodet, du Blanc-Seau, qui verbalisa contre le pêcheur clandestine et saisit leur instruments.

MAIN MUTILÉE

Une ouvrière de préparation de la filature de coton de MM. Paul et Henri Leuren, rue de l'Epine, Mlle Marie Delabie, 24 ans, s'est fait prendre la main droite dans un tambour de carde en voulant extraire du déchet.

La main a été atrocement mutilée et le traumatisme est d'une gravité telle que M. le docteur Vanneufville, appelé à donner les premiers soins à la blessée, la fait adresser d'urgence à l'Hôpital Civil, où il a fait procéder à l'amputation des 2e, 3e et 4e métacarpiens.

La guérison sera longue et l'ouvrière sera atteinte d'une incapacité permanente de travail.

PLAINTE DE VOL

M. Jules Lecafelle, cafetier, rue des Urentines, a déposé une plainte contre inconnu pour vol d'une somme de 20 fr. qui se trouvait dans le tiroir de son comptoir. Une enquête est ouverte.

LA CONTREBANDE

Les préposés des douanes de la Marlière ont arrêté Alphonse Vanhove, 27 ans, peigneur à Tourcoing, qui était nanti de quelques kilos de café vert.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Dimanche 23 courant, les membres de la Société de pêche ayant son siège, 166, rue des Piste, à l'estamnet de la Cloche d'Or, rue Jean-Jaurès, Deledjerez avaient organisé une petite fête intime en l'honneur de l'un des leurs, M. Achille Leclercq, maçon, à qui le médaille d'honneur du travail a été décernée tout récemment en raison de ses bons et loyaux services dans la maison Masquelier. Le président de la Société, en quelques mots, dit combien tous les sociétaires étaient en entière leur camarade Leclercq et combien ils ont été heureux de la distinction qui lui a été accordée. Il remet ensuite au médaillé un souvenir offert par la société et prie M. Achille Leclercq de l'accepter comme un témoignage de vive sympathie de tous. Puis un vigoureux vivat vit fut chanté en l'honneur de ce dernier.

Très touché, M. Leclercq remercie ses amis de leur marque d'attachement et d'estime et les assure qu'il conserveraît toujours vivante le souvenir de la manifestation dont il était l'objet.

Cette réunion amicale se termine par des chansons qui amènerent la plus grande gaîté.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

— Mlle Julia Dedeken, 16 ans, peignerande chez MM. Julius Desurmont et fils, a contracté une plaie intercide de l'auriculaire du le doigt droit. Docteur Laguche. 10 jours.

— M. Cyrille Lackeman, 17 ans, rattacheur chez M. Alphonse Pollet, filature, rue Soulfot, a eu l'index pris entre un et l'aiguillage de la main droite. Docteur Debucq, 15 jours.

— Mme Sidonie Devoldre 40 ans mouleuse chez M. Charles Lecouter a heurté de la main gauche le volant de son métier. Forte contusion du 3e de la main droite. Docteur Debucq, 10 jours

LIGUE VÉLOCIPÉDIQUE TOURQUENOISE

Dimanche dernier a eu lieu la sortie, au bois de Phalempin, organisée par la Ligue Vélocipédique Tourquenoise.

Les départs des vélocipédistes, qui étaient environ cent cinquante, s'étaient échelonnés de 7 heures et demie du matin à 8 heures. Chaque équipe composée de quarante membres, suivie du groupe, a pour, sous la direction de M. Dherin, plusieurs parcours doubles sur le parcours. Les autres excursionnistes, civiles cent quatorze, ont pris le train de neuf heures 12.

Les deux groupes se sont rencontrés à dix heures 30 à la gare de Phalempin et toute la caravane s'est ensuite rendue au bois jusqu'à l'heure du dîner, qui a été servi vers une heure, sous la direction de M. Dherin, plusieurs parcours doubles sur le parcours. Les autres excursionnistes, civiles cent quatorze, ont pris le train de neuf heures 12.

Les deux groupes se sont rencontrés à dix heures 30 à la gare de Phalempin et toute la caravane s'est ensuite rendue au bois jusqu'à l'heure du dîner, qui a été servi vers une heure, à l'Hôtel du Moulin. Aussitôt après un grand tout champêtre, sous le direction de M. Dherin, Deshaens, le sympathique conférencier de la Ligue, a eu lieu dans le bois, près du gros chêne.

Le retour à Phalempin s'est effectué vers six heures et demie pour être à Tourcoing à huit heures.

La compagnie de la Ligue rappelle aux cyclistes de Tourcoing et de ses cantons que pour faire membre de ladite Société il suffit de se présenter au siège, 2, rue Thibaud Thonnelier, avec une photographie et d'une pièce d'identité prouvant se résidence en France.

La cotisation annuelle est de six francs.

FÊTE

L'Amicale de l'Ecole de la rue du Calvaire tiendra une [illegible] Dimanche 25 courant, les membres de la Société de pêche ayant son siège, 166, rue des Piste, à l'estamnet de la Cloche d'Or, rue Jean-Jaurès, Deledjerez avaient organisé une petite fête intime en l'honneur de l'un des leurs, M. Achille Leclercq, maçon, à qui le médaille d'honneur du travail a été décernée tout récemment en raison de ses bons et loyaux services dans la maison Masquelier. Le président de la Société, en quelques mots, dit combien tous les sociétaires étaient en entière leur camarade Leclercq et combien ils ont été heureux de la distinction qui lui a été accordée. Il remet ensuite au médaille un souvenir offert par la société et prie M. Achille Leclercq de l'accepter comme un témoignage de vive sympathie de tous. Puis un vigoureux vivat vit fut chanté en l'honneur de ce dernier.

Très touché, M. Leclercq remercie ses amis de leur marque d'attachement et d'estime et les assure qu'il conserveraît toujours vivante le souvenir de la manifestation dont il était l'objet.

Cette réunion amicale se termine par des chansons qui amènerent la plus grande gaîté.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

— Mlle Julia Dedeken, 16 ans, peignerande chez MM. Julius Desurmont et fils, a contracté une plaie intercide de l'auriculaire du le doigt droit. Docteur Laguche. 10 jours.

— M. Cyrille Lackeman, 17 ans, rattacheur chez M. Alphonse Pollet, filature, rue Soulfot, a eu l'index pris entre un et l'aiguillage de la main droite. Docteur Debucq, 15 jours.

— Mme Sidonie Devoldre 40 ans mouleuse chez M. Charles Lecouter a heurté de la main gauche le volant de son métier. Forte contusion du 3e de la main droite. Docteur Debucq, 10 jours

LIGUE VÉLOCIPÉDIQUE TOURQUENOISE

Dimanche dernier a eu lieu la sortie, au bois de Phalempin, organisée par la Ligue Vélocipédique Tourquenoise.

Les départs des vélocipédistes, qui étaient environ cent cinquante, s'étaient échelonnés de 7 heures et demie du matin à 8 heures. Chaque équipe composée de quarante membres, suivie du groupe, a pour, sous la direction de M. Dherin, plusieurs parcours doubles sur le parcours. Les autres excursionnistes, civiles cent quatorze, ont pris le train de neuf heures 12.

Les deux groupes se sont rencontrés à dix heures 30 à la gare de Phalempin et toute la caravane s'est ensuite rendue au bois jusqu'à l'heure du dîner, qui a été servi vers une heure, à l'Hôtel du Moulin. Aussitôt après un grand tout champêtre, sous le direction de M. Dherin, Deshaens, le sympathique conférencier de la Ligue, a eu lieu dans le bois, près du gros chêne.

Le retour à Phalempin s'est effectué vers six heures et demie pour être à Tourcoing à huit heures.

La compagnie de la Ligue rappelle aux cyclistes de Tourcoing et de ses cantons que pour faire membre de ladite Société il suffit de se présenter au siège, 2, rue Thibaud Thonnelier, avec une photographie et d'une pièce d'identité prouvant se résidence en France.

La cotisation annuelle est de six francs.

FÊTE

L'Amicale de l'Ecole de la rue du Calvaire tiendra une [illegible] Dimanche 25 courant, les membres de la Société de pêche ayant son siège, 166, rue des Piste, à l'estamnet de la Cloche d'Or, rue Jean-Jaurès, Deledjerez avaient organisé une petite fête intime en l'honneur de l'un des leurs, M. Achille Leclercq, maçon, à qui le médaille d'honneur du travail a été décernée tout récemment en raison de ses bons et loyaux services dans la maison Masquelier. Le président de la Société, en quelques mots, dit combien tous les sociétaires étaient en entière leur camarade Leclercq et combien ils ont été heureux de la distinction qui lui a été accordée. Il remet ensuite au médaille un souvenir offert par la société et prie M. Achille Leclercq de l'accepter comme un témoignage de vive sympathie de tous. Puis un vigoureux vivat vit fut chanté en l'honneur de ce dernier.

Très touché, M. Leclercq remercie ses amis de leur marque d'attachement et d'estime et les assure qu'il conserveraît toujours vivante le souvenir de la manifestation dont il était l'objet.

Cette réunion amicale se termine par des chansons qui amènerent la plus grande gaîté.

ÉTAT-CIVIL

Naissances — Dupont Jacqueline, rue [illegible] — Hélène Dupont, rue [illegible] — Marcel Lemaire, rue Jonckhage, 31 — Jean [illegible] — Total : 27.

Mariages — Fidèle Bar[illegible] — Total : 1.

Décès — [illegible] — Total : 1.

Transcriptions : 1.

Condition publique des Matières textiles
DE LA VILLE DE TOURCOING

Entrées du 17 au 22 mai 1930

Laine peignée, 347 886 kilos ; laine filée, 129 [illegible] ; Blousses et cardes [illegible] ; Cotons [illegible] ; Total : 10 [illegible] kilos.

Soudée de laine : [illegible]

Marché à terme : [illegible]

AUTOUR DE LILLE

WATTRELOS — Résultats du concours de la Haute Industrie. — 1er prix, Boulanger Marie, 25 francs ; 2e, Longuet Camille, 25 fr. ; 3e, Hersent Jean, 20 fr. ; 4e, Dubreux Pierre, 15 fr. ; 5e, Philippe, 10 fr. ; 6e, Devaux, 10 fr. ; 7e, Payen, 10 fr. ; 8e, Renard Louis, 10 fr. ; 9e, Joly Fernand, 5 fr. — Vêtement ensuite : Brunehent, Wacrin, Bégbin Dhelin, Spriel, Vandenberghe F., Bordegain Dancelle, Lesimple, Renard Henri, Gustiez, Lefèvre, Lecoutre, Codron Emile, Wallaert Jules, Codron Maria, Cambe Henri, Mallan Emile, Sablonier. — Bas boudrons. — 1er prix, Goudry Gustave, objet d'art ; 2e prix, Vandenberghe Arthur, 5 fr.

— Dimanche après-midi, a eu lieu une touchante cérémonie, plus de 200 ouvriers de l'établissement Leclercq-Dupire, s'étaient donné rendez-vous à 2 heures à salle Varasse, pour offrir à chaque membre du Comité de la grève un superbe cadeau pour leur rappeler que tout le temps que dura la grève, les grévistes eurent toujours confiance à leur Comité, qui sut par sa clairvoyance et sa ténacité, les conduire à la victoire. Le Comité fut appelé dans la salle. A leur salutation des vivats furent chaleureux à leur honneur, puis les membres du Comité s'installèrent sur l'estrade. Alors un ouvrier s'avança vers eux, en quelques paroles, les remercia au nom de tous, du dévouement constant qu'ils avaient apporté en temps de grève, dépensant leur temps, et se ménageant pas leurs peu pour la défense commune et surtout de la façon très nette dont les secours furent distribués. En terminant, il leur remit à chacun un magnifique bronze pour perpétuer le souvenir des ouvriers de chez Leclercq-Dupire, envers leur Comité.

Les membres du Comité, très émus, remercièrent les ouvriers de cette marque de sympathie, ils dirent que tout ce qu'ils avaient fait, avait été fait pour le bien de tous, et ne regrettaient quelque chose qu'un de leur pas pu rentrer à temps accompagnés des dix victimes. Après la réunion, ils parcoururent plusieurs rues de la ville et entrèrent dans quelques estaminets amis.

— La Commission des Bigs vient réunie à la Mairie, dimanche à 11 heures, pour remettre à des braves ouvriers la médaille d'honneur du travail. Ce sont : Henri Nollin, rue Thiers ; Louis Boulanger, rue de France 137 ; Théodore Flipo, rue Nogent ; Delphin Vandenberghe, rue du Congo ; Emile Bouy-Sartel, tous ouvriers de chez Leclercq-Dupire.

Le Maire de la Ville de Wattrelos informe les intéressés que, par la lettre du 16 mai 1930, l'honneur le Préfet du Nord la chargé de procéder à une enquête de commodo et incommodo sur le projet présenté par M. Desclos frères et Cie d'établir une station gazométrique par un terrain situé à Wattrelos, carrière des Prés.

A cet effet, il se rendra à sa Mairie, comme commissaire délégué par M. le Préfet du Nord, le mercredi 4 juin 1930, de 8 à 9 heures de relevés, pour y recevoir les déclarations des habitants de la commune sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Le plan géométrique indiquant l'emplacement de la dite installation et les propriétés riveraines dans un rayon de cent cinquante mètres est déposé au Secrétariat de la Mairie, où chaque habitant pourra en prendre connaissance.

ETAT CIVIL. — Naissances. — Suzanne Vanhaubrouck — Lucien Lesbaux — Jean Dulermont Lucie Stembrouck.

Mariage. — Entre Amédée Haussiate et Anne Lecuiste.

Décès. — Jean Willaert 8 mois — Louise Marchand 27 ans — Rosette Renard, 70 ans — Jules Lesot, 47 ans.

CROIX. — Dimanche après-midi, dans la but de créer une agitation, quelques sociétés cléricales de musique et du gymnastique sortirent en cortège, malgré l'arrêté pris vendredi soir par le Maire, interdisant les rassemblements de plus de dix personnes sur le territoire de la commune, les 22 et 23 et 24 mai.

Les évadés des patronages furent vigoureusement dispersés par la police et la gendarmerie, et M. Joly, commissaire de police, dressa 150 contraventions individuelles et 15 collectives.

WASQUEHAL. — Les Funérailles civiles de Madame veuve Cailler. — Les funérailles civiles de Mme veuve Cailler, ancienne directrice d'école maternelle à Lille, mère de M. Constant Cailler, secrétaire de la mairie de Wasquehal, qui en fut hier, lundi, à 11 heures du matin.

Dès 10 heures déjà, de nombreuses personnes stationnaient devant la maison mortuaire.

Du reste, du cortège est fait à 11 heures un quart, devant le cortège, M. Bonaventure, instituteur adjoint à l'école des garçons du Centre, porte une gerbe de fleurs artificielles offerte par le corps enseignant de la commune.

Sur le cercueil sont placés de nombreuses couronnes, des gerbes et des bouquets de fleurs naturelles.

Les cours du poêle sont tenus par Mmes Chu, ancienne directrice de l'école maternelle du Trieu, Herbert, directrice de l'école des filles du Centre, Burlion directrice de l'école maternelle du Bourgeon, et Gérard, directrice de l'école des filles de Capinghem.

Aussitôt après le corbillard viennent M. Carlos, secrétaire de la mairie, fils de la défunte, accompagné de M. Lejeune Mullier, maire, et de nombreux membres de la famille.

Un flot de monde que l'on peut évaluer à quelque [illegible] personnes, dont 200 femmes, avaient tenu à rendre un dernier hommage à Mme veuve Cailler, et à prouver sa sympathie vis-à-vis de M. Constant Cailler et de la famille.

Parmi la nombreuse assistance nous avons remarqué tout le corps enseignant de la commune de Wasquehal, M. Dupuy, préfet honoraire, par représentant de Croix ; M. Frey, chef de la comptabilité et des travaux à la mairie de Lille ; M. Dubiel, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire ; M. Bernaege, adjoint au maire, et presque la totalité des conseillers municipaux ; M. Vallée, ancien maire de Wasquehal ; M. Lelou Meunier, contrôleur du travail des chemins de fer de Lille ; M. Phalaine, administrateur des hospices de Lille ; M. Langueteau, conducteur des Ponts et Chaussées ; M. Paul Gérard, chef du bureau d'hygiène de la ville de Lille ; M. Paul Desquenne, secrétaire général de la mairie de Lille ; M. Ferdinand Fréneau, directeur des finances et du cadastre à la mairie de Lille ; M. Lucien Ballard, huissier de la mairie des Affaires Lille ; M. Lemaud, de Roubaix-Tourcoing ; M. le docteur Léonard ; M. Jules Gosselin, secrétaire de la mairie d'Hem ; M. Pochy, vétérinaire, la mairie d'Hem ; M. Desire Cartier, [illegible] de la mairie de Mouvaux ; M. Solon [illegible] de l'école Monge, à Lille ; M. Louguet, [illegible] du [illegible] de la mairie de Bondues ; M. Duly, [illegible] de la [illegible] ; M. Bernard, [illegible] de l'école [illegible] ; M. Pérey, conseiller municipal à Croix ; M. J. B. Deneube, conseiller municipal à Croix ; un grand [illegible] de [illegible] et Electeurs d'Croix et [illegible] de Lille et des environs.

Ce fut un cortège imposant et recueilli qui se rendit alors vers [illegible] de la commune, dans un dernier [illegible] de la [illegible] Lille, en 1930.

[illegible] Lille, en 1930.

[illegible] Lille, en 1930.

[illegible] Lille, en 1930.

[illegible] Lille, en 1930.

WASQUEHAL — Les Funérailles civiles de Madame veuve Cailler. — Les funérailles civiles de Mme veuve Cailler, ancienne directrice d'école maternelle à Lille, mère de M. Constant Cailler, secrétaire de la mairie de Wasquehal, qui en fut hier, lundi, à 11 heures du matin.

Dès 10 heures déjà, de nombreuses personnes stationnaient devant la maison mortuaire.

Du reste, du cortège est fait à 11 heures un quart, devant le corbillard, M. Bonaventure, instituteur adjoint à l'école des garçons du Centre, porte une gerbe de fleurs artificielles offerte par le corps enseignant de la commune.

Sur le cercueil sont placés de nombreuses couronnes, des gerbes et des bouquets de fleurs naturelles.

Les cours du poêle sont tenus par Mmes Chu, ancienne directrice de l'école maternelle du Trieu, Herbert, directrice de l'école des filles du Centre, Burlion directrice de l'école maternelle du Bourgeon, et Gérard, directrice de l'école des filles de Capinghem.

Aussitôt après le corbillard viennent M. Carlos, secrétaire de la mairie, fils de la défunte, accompagné de M. Lejeune Mullier, maire, et de nombreux membres de la famille.

Un flot de monde que l'on peut évaluer à quelque [illegible] personnes, dont 200 femmes, avaient tenu à rendre un dernier hommage à Mme veuve Cailler, et à prouver sa sympathie vis-à-vis de M. Constant Cailler et de la famille.

Parmi la nombreuse assistance nous avons remarqué tout le corps enseignant de la commune de Wasquehal, M. Dupuy, préfet honoraire, par représentant de Croix ; M. Frey, chef de la comptabilité et des travaux à la mairie de Lille ; M. Dubiel, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire ; M. Bernaege, adjoint au maire, et presque la totalité des conseillers municipaux ; M. Vallée, ancien maire de Wasquehal ; M. Lelou Meunier, contrôleur du travail des chemins de fer de Lille ; M. Phalaine, administrateur des hospices de Lille ; M. Langueteau, conducteur des Ponts et Chaussées ; M. Paul Gérard, chef du bureau d'hygiène de la ville de Lille ; M. Paul Desquenne, secrétaire général de la mairie de Lille ; M. Ferdinand Fréneau, directeur des finances et du cadastre à la mairie de Lille ; M. Lucien Ballard, huissier de la mairie des Affaires Lille ; M. Lemaud, de Roubaix-Tourcoing ; M. le docteur Léonard ; M. Jules Gosselin, secrétaire de la mairie d'Hem ; M. Pochy, vétérinaire, la mairie d'Hem ; M. Desire Cartier, [illegible] de la mairie de Mouvaux ; M. Solon [illegible] de l'école Monge, à Lille ; M. Louguet, [illegible] du [illegible] de la mairie de Bondues ; M. Duly, [illegible] de la [illegible] ; M. Bernard, [illegible] de l'école [illegible] ; M. Pérey, conseiller municipal à Croix ; M. J. B. Deneube, conseiller municipal à Croix ; un grand [illegible] de [illegible] et Electeurs d'Croix et [illegible] de Lille et des environs.

Ce fut un cortège imposant et recueilli qui se rendit alors vers [illegible] de la commune, dans un dernier [illegible] de la [illegible] Lille, en 1930.

[illegible] Lille, en 1930.

[illegible] Lille, en 1930.

[illegible] Lille, en 1930.

[illegible] Lille, en 1930.

WASQUEHAL — Les Funérailles civiles de Madame veuve Cailler. — Les funérailles civiles de Mme veuve Cailler, ancienne directrice d'école maternelle à Lille, mère de M. Constant Cailler, secrétaire de la mairie de Wasquehal, qui en fut hier, lundi, à 11 heures du matin.

Dès 10 heures déjà, de nombreuses personnes stationnaient devant la maison mortuaire.

Du reste, du cortège est fait à 11 heures un quart, devant le corbillard, M. Bonaventure, instituteur adjoint à l'école des garçons du Centre, porte une gerbe de fleurs artificielles offerte par le corps enseignant de la commune.

Sur le cercueil sont placés de nombreuses couronnes, des gerbes et des bouquets de fleurs naturelles.

Les cours du poêle sont tenus par Mmes Chu, ancienne directrice de l'école maternelle du Trieu, Herbert, directrice de l'école des filles du Centre, Burlion directrice de l'école maternelle du Bourgeon, et Gérard, directrice de l'école des filles de Capinghem.

Aussitôt après le corbillard viennent M. Carlos, secrétaire de la mairie, fils de la défunte, accompagné de M. Lejeune Mullier, maire, et de nombreux membres de la famille.

Un flot de monde que l'on peut évaluer à quelque [illegible] personnes, dont 200 femmes, avaient tenu à rendre un dernier hommage à Mme veuve Cailler, et à prouver sa sympathie vis-à-vis de M. Constant Cailler et de la famille.

Parmi la nombreuse assistance nous avons remarqué tout le corps enseignant de la commune de Wasquehal, M. Dupuy, préfet honoraire, par représentant de Croix ; M. Frey, chef de la comptabilité et des travaux à la mairie de L